

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/406 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA PARUTION DU DECRET SUR LA CHASSE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2003

L'An deux mille trois, et le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LUCIANI Paul-Antoine, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PATRIARCHE Paul, ROMITI Gérard, ROSSI José, RUAULT Paul, SIMEONI Marcel, SISCO Henri, TOMA Jean-Toussaint, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
M. JALPI Jean à Mme GUERRINI Simone
M. MOTRONI Jean à M. CIABRINI Jean-Marc
M. MURACCIOLI Martin à M. VINCIGUERRA Marie-Jean
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent
M. RICCI Dominique à M. CASTA Pierre-Jean
M. SANTINI Ange à M. RUAULT Paul
M. VERSINI Sauveur à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, CECCALDI Pierre-Philippe, CHIARELLI Joseph, COLONNA Jean-Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, LANFRANCHI



Mireille, LUCIANI Toussaint, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 53,
- VU** la motion présentée par M. Martin MURACCIOLI, au nom du groupe « Le Rassemblement »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'importance particulière que revêt la chasse dans notre île tant au niveau social, culturel et économique que de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

CONSIDERANT les dispositions de l'article 24 de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

CONSIDERANT l'absence de décret pris pour son application dans le domaine des plans de chasse, des réserves de chasse et de la



modification de la composition de la commission compétente pour le petit gibier, dont la présidence devrait revenir à l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse, dans ce domaine comme dans d'autres, doit exercer l'intégralité des pouvoirs, compétences et moyens qui lui sont reconnus par la loi,

L'ASSEMBLEE DE CORSE,

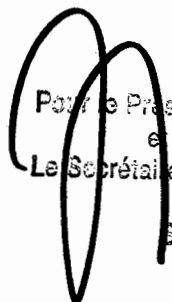
DEMANDE au Gouvernement de bien vouloir lever les derniers obstacles à la parution du décret sus visé qui permettra, au plus vite, à l'Assemblée de Corse de mettre en place la procédure d'inscription à l'inventaire des sites et monuments naturels aux plans de chasse et réserves de chasse en Corse, aux réserves de pêche en Corse ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 19 décembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Pour le Président du Conseil
et par Délégué
Le Secrétaire Général de l'Assemblée
Serge TOMI


José ROSSI

